

**Faits saillants de 2014 pour la municipalité régionale de Niagara**

- Le total de l'avantage estimé des reprises provinciales en 2014 pour la municipalité régionale de Niagara est de 70 091 000 \$.
  - Cela équivaut à 13 % de toutes les recettes tirées de l'impôt foncier municipal dans la municipalité régionale.
  - Cela dépasse de 9 270 700 \$ le montant de l'avantage accordé au titre des reprises de 2013.
  - Cela dépasse aussi de 68 502 000 \$ les versements reçus en 2004.
- La suppression de ces coûts de l'assiette foncière profite à tous les contribuables de la municipalité régionale de Niagara.

**A Reprises estimatives de la province en 2014**

**70 091 000 \$**

1. Programme de médicaments de l'Ontario	9 436 700 \$
2. Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – volet de la gestion	3 816 000 \$
3. Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – volet des prestations	36 071 000 \$
4. Ontario au travail – volet des prestations	7 847 700 \$
5. Ontario au travail – volet administration (aide supplémentaire)	10 182 700 \$
6. Sécurité des tribunaux et transport des détenus	2 736 900 \$

**B Reprises provinciales en 2013**

**60 820 300 \$**

**C Augmentation des reprises provinciales par rapport à 2013 (ligne A - ligne B)**

**9 270 700 \$**

**Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO)**  
**Avis de transfert en 2014**



**La municipalité régionale de Niagara**

18000

**Avis de transfert en 2014 – Description des lignes**

**A** Avantage estimé pour les municipalités de la reprise en 2014 du Programme de médicaments de l'Ontario, du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, de la reprise progressive des prestations d'Ontario au travail; et des coûts liés à la sécurité des tribunaux et au transport des détenus, ainsi qu'une aide supplémentaire pour les municipalités concernant les coûts d'administration d'Ontario au travail.

**B** Égal à la ligne A de l'Avis des reprises de 2013

*Nota : Le montant du financement provincial et des autres initiatives d'aide permanente de la province est arrondi à la centaine.*